

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO  
FACULTE DES SCIENCES  
DOMAINE : « SCIENCES ET TECHNOLOGIES »  
MENTION : « ZOOLOGIE ET BIODIVERSITE ANIMALE »  
B.P. 906  
101 ANTANANARIVO  
(Madagascar)



*Lémurie chelmonae*

### Note de présentation

**Pour la prolongation de la Convention de Partenariat entre Le Département de Biologie Animale, actuellement Mention Zoologie et Biodiversité Animale, de l'Université d'Antananarivo et l'Henry Doorly Zoo's Center for Conservation and Research- Genetic Department/Madagascar Biodiversity Partnership.**

Cette convention, signée en Mars 2011 pour une durée de 05 (cinq) ans devrait expirer fin Mars 2016.

Les objectifs visés par cette convention sont la réalisation conjointe et coordonnée de programmes de recherche ainsi que des échanges dans les disciplines scientifiques : projets sur l'éducation et sur la faune, ainsi que les projets sur la banque de ressources et des études génétiques moléculaires.

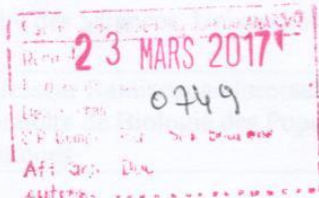
Cette convention a permis aux étudiants de notre Mention de mener des recherches dans presque toutes les parties de la Grande l'Île, augmentant les expériences acquises et complétant la base de données sur la biodiversité malgache.

Actuellement, la formation des étudiants pour la préparation des diplômes de Master et de Doctorat continue activement, à n'en citer que celle de **Mademoiselle RASOANOMENJANAHARY Sehen Julia**, une étudiante en Doctorat de notre Mention, qui travaille sur un sujet intitulé : « *La distribution des espèces de lémuriens en utilisant les systèmes d'Information Géographique (GIS) et les données de séquences d'ADN Mitochondriales et Nucléaires* » - titre du sous-projet : « *La confirmation de la taxonomie de lémuriens en utilisant les données SIG et les moléculaires basés* ».

La réalisation des objectifs fixés par cette convention demande des activités et des observations plus prolongées et continues. Ainsi, les deux parties se sont convenues à prolonger cette collaboration fructueuse pour une durée de 05 (cinq) ans renouvelables.

La pièce annexe qui accompagne le document s'agit de l'amendement apporté à cette convention compte tenu des récentes nominations des nouveaux Responsables et de nouvelles dénominations au niveau des Institutions impliquées.

Les Institutions impliquées dans cette convention de partenariat maintiennent les engagements stipulés lors de l'établissement initial de la convention cadre.



Fait à Antananarivo, le **23 MARS 2017**.

Le Responsable de la Mention :  
« Zoologie et Biodiversité Animale »

N°37/17/DRID  
du 24 AVR 2017

Dr. Rakotomalala Zafimahery

**Amendement sur la convention de partenariat entre :**  
**La Mention ZOOLOGIE ET BIODIVERSITE ANIMALE**  
**(ex Département de Biologie Animale)**  
**Faculté des Sciences de l'Université d'Antananarivo**  
**MZBA-FSUA**

Et

**L'ONG Madagascar Biodiversity Partnership**  
**MBP**

Intitulé du projet sur la biodiversité et la biogéographie de Madagascar :

« Associer la génétique de conservation à l'éducation sur la conservation à Madagascar, conservation basée sur la communauté »

Monsieur Le Président de l'Université d'Antananarivo,

Monsieur Le Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université d'Antananarivo,

Monsieur Le Responsable de la Mention Zoologie et Biodiversité Animale de la Faculté des Sciences de l'Université d'Antananarivo,

Monsieur Le Directeur Général de Madagascar Biodiversity Partnership,

Dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat entre les différentes institutions suscitées, les amendements suivants sont apportés :

**1- Dans toutes les pages de la convention :**

A la place de :	Lire :
Département de Biologie Animale	<b>Mention Zoologie et Biodiversité Animale</b>
DBA	<b>MZBA</b>
DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies)	<b>Master</b>
Omaha Henry Doorly Zoo and Aquarium/Madagascar Biodiversity Partnership	Madagascar Biodiversity Partnership

**2- Article 5 : Responsables**

A la place de :	Lire :
- Docteur Hanta Razafindraibe Chef du Département de Biologie Animale, Faculté des Sciences, Université d'Antananarivo	<b>- Docteur Zafimahery RAKOTOMALALA Responsable de la Mention Zoologie et Biodiversité Animale, Faculté des Sciences, Université d'Antananarivo</b>
- Professeur Raminosoa Noromalala Laboratoire de Biologie des Populations Aquatiques	- Docteur Fanomezana Mihaja RATSOAVINA



- 3- Ajouter un paragraphe pour l'article concernant le **protocole de Nagoya**  
**Article 11 : Mise en place des régulations de la Convention sur la Diversité Biologique**

Les partis contractants conviennent de respecter et de suivre toutes les règles de la «Convention sur la Diversité Biologique», et plus précisément ceux de la «Protocole de Nagoya sur l'Accès aux Ressources Génétiques et le partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la Diversité biologique ». Le présent accord fait suite à l'esprit du Protocole de Nagoya dans la régulation du partage de tous les avantages intellectuels de la collaboration prévue; l'utilisation commerciale des données par les parties contractantes est exclue. Si nécessaire par les dispositions légales futures, les «conditions convenues sur un accord commun » (mutually agreed terms, MAT) seront développées avec plus précision dans un document additionnel.

Antananarivo, le **23 MAI 2017**

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Partie Américaine

Partie Malgache

Directeur Général de MBP

Le Président de l'Université d'Antananarivo,

Edouard Emile Louis Jr.; DVM:PH.D

**Pascal RAMANOELINA**  
Professeur Titulaire

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

Le Doyen de la Faculté des Sciences,

**RAHÉRIMANJIMBY Mamon**  
Professeur Titulaire

Le Responsable de la Mention  
Zoologie et Biodiversité Animale,

**Dr. RAKOTOMALALA Zafimahery**  
Maître de Conférences